



Colmar, le 9 janvier 2013

La directrice académique des services de
l'éducation nationale du Haut-Rhin,

à

Monsieur le président de l'université de
Strasbourg,
Monsieur le responsable du site IUFM de
Colmar,
Mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale,
Mesdames et messieurs les directeurs
pédagogiques des établissements spécialisés,
Mesdames et messieurs les directeurs adjoints
de SEGPA
s/c de madame ou monsieur le principal,
Mesdames et messieurs les directeurs
d'écoles élémentaires et préélémentaires
**Pour communication aux enseignants de
leur établissement (y compris ceux
momentanément en congé)**

Division
du 1^{er} degré

Bureau de la gestion
collective

Dossier suivi par
Aline DESCAMPS

Implantation
Cité administrative
Bâtiment C
3, rue Fleischhauer
Colmar
Téléphone
03 89 24 86 65
Fax
03 89 24 81 36
Mél.
i68d1@ac-strasbourg.fr

Adresse postale
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
du Haut-Rhin
B.P.70 548
68021 Colmar cedex

**Objet : Nouvelle procédure : postes à exigence particulière -
Rentrée 2013**

Les postes à profils sont traités en dehors du mouvement intra-départemental
des instituteurs et des professeurs des écoles.

Les appels à candidature sur les postes à profils

Ce sont des postes pour lesquels la meilleure adéquation possible entre le
profil du poste et le profil du candidat est recherchée. C'est pourquoi les
nominations sur les postes à exigence particulière sont prononcées après
entretien des candidats avec une commission spécifique qui établit un
classement des candidats.

Cette commission établira un classement des candidats par ordre de
préférence selon des critères permettant la meilleure adéquation poste -
personnel.

Les appels à candidatures sur les postes à profils seront effectués
uniquement sur des postes vacants.

**Les appels à candidature sur ces postes spécialisés se dérouleront en
trois temps :**

→ en janvier sont identifiés les postes à profils vacants suite aux départs à la
retraite.

Les postes de conseillers pédagogiques et de directions totalement déchargées, qui sont occupés à titre provisoire ou en affectation à l'année (AFA), seront également considérés comme vacants.

Ces postes seront proposés **exclusivement aux personnes titulaires, exerçant déjà sur un poste à profil similaire à celui déclaré vacant.**

Si deux enseignants titulaires postulent au même poste, priorité sera donnée à celui qui possède le barème le plus élevé.

Exception : lors de cette première phase **aucun** poste de direction d'école éclair n'est considéré comme vacant.

Les enseignants qui souhaitent postuler à un poste de direction d'école éclair doivent **obligatoirement passer devant une commission d'entretien lors de la seconde phase.**

→ dans un second temps, les postes à profils non pourvus ou nouvellement libérés sont proposés à tous les enseignants, y compris ceux n'ayant jamais exercé sur un poste spécialisé.

Lors de cette seconde phase, tous les candidats devront passer devant la commission d'entretien, qu'ils soient titulaires ou nommés à titre provisoire, qu'ils exercent sur un poste ordinaire ou spécialisé.

Suite aux entretiens, la commission établira une liste classante qui ne sera valable que pour un poste à profil précis, et seulement pour l'année en cours.

Les résultats des commissions d'entretien seront connus avant le début de la première phase du mouvement intra-départemental des instituteurs et des professeurs des écoles, afin de permettre aux candidats n'ayant pas été retenus de participer au mouvement.

Cela permettra d'insérer les postes ordinaires ainsi libérés dans le mouvement, et permettra également aux personnes qui n'ont pas obtenu le poste à profil souhaité de participer au mouvement intra-départemental.

→ si un poste à profil se libère après la fin de saisie des vœux du mouvement intra-départemental (en mars ou plus tard), un appel à candidature sera effectué.

Les enseignants intéressés passeront devant une commission d'entretien qui établira une liste classante valable pour ce poste spécialisé uniquement et pour l'année en cours seulement.

Les nominations sur les postes à profils

Lors de la publication des postes vacants, les candidats enverront sous couvert de leur IEN qui portera un avis, une lettre de candidature motivée à la direction académique de l'éducation nationale du Haut-Rhin.

Les candidats à l'un de ces postes n'ayant pas eu d'avis défavorable de leur IEN seront convoqués devant une commission d'entretien en février 2013.

La nomination sur ces postes se fera à titre définitif, sous réserve que le candidat dispose des titres requis, et sous réserve de validation par les instances paritaires.

Si aucun enseignant ayant les titres requis n'obtient le poste à profil, le maintien à titre provisoire peut être autorisé dans la limite de deux renouvellements, soit trois années d'exercice, sur avis favorable de l'IEN.

L'enseignant devra envoyer sa demande de maintien, sous couvert de son IEN, à :

Direction académique des services de l'éducation nationale du Haut-Rhin

Division du Premier Degré- 2^e bureau

21 rue Henner

BP 70548

68021 COLMAR CEDEX

pour le 8 février 2013 délai de rigueur.

Les personnes titulaires souhaitant s'essayer à un poste à profil pourront, à leur demande, être nommées à titre provisoire en **affectation à l'année (AFA)**. **Leur poste d'origine leur sera réservé pendant la durée maximale d'une année.**

La directrice académique des services
de l'éducation nationale du Haut-Rhin

signé Maryse SAVOURET

**P.J. : - Renseignements complémentaires concernant les postes à exigence particulière
- Listes des écoles éclair et entièrement déchargées**

| |
|---|
| RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LES POSTES A EXIGENCE PARTICULIERE |
|---|

I / Postes spécialisés

a. Adaptation scolaire

Pour ces postes spécialisés, priorité sera donnée aux candidats en possession du CAPSAIS ou du CAPA-SH.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Madame FORGET, I.E.N. A.S.H., 20 rue de Castelnaud, B.P. 70548, 68021 COLMAR Cedex ☎ 03.89.21.63.20.

➤ Poste d'enseignant spécialisé des SEGPA des collèges CLAIR

➤ Enseignant des dispositifs relais, classe d'accueil temporaire, classe d'accompagnement personnalisé

Postes implantés à :

- Collège BRUNSTATT – CL.RELAIS
- Collège ILLZACH – CL.RELAIS
- Collège Prévert WINTZENHEIM– CL.RELAIS
- Élémentaire Matisse MULHOUSE – ANIM.SOU. (classe d'accueil temporaire)

Ces classes accueillent des élèves en rupture avec le milieu scolaire. Il s'agit de restaurer l'envie d'apprendre en lien avec des intervenants d'autres organismes (P.J.J.).

Une expérience de prise en charge des enfants et des adolescents en grandes difficultés est souhaitée.

Ces postes conviennent à des enseignants spécialisés, titulaires du CAPSAIS, du CAEI ou du CAPA-SH, quelle que soit l'option.

En cas de difficulté, l'administration ou l'intéressé peut être amené à interrompre l'exercice sur ce type de poste.

A noter que le poste d'origine est réservé à l'enseignant assurant ces fonctions pendant un an maximum.

➤ Enseignant des unités locales d'enseignement des établissements pénitentiaires

Les postes sont implantés à :

- COLMAR maison d'arrêt
- ENSISHEIM maison centrale
- MULHOUSE centre de détention

Les candidats à un poste de direction (INSTIT.SPE.IS.-DIRECTION) devront être inscrits soit sur la liste d'aptitude de directeur d'école comportant au moins 3 classes spécialisées, soit sur la liste d'aptitude de directeur d'école d'éducation spéciale.

Les candidats à un poste d'adjoint (INSTIT.SPE.IS.-INST.SPECI.) seront titulaires du CAPSAIS ou CAPA-SH option F.

➤ Enseignant au centre éducatif fermé

Le poste est implanté à Mulhouse. Le centre éducatif fermé accueille des mineurs de 16 à 18 ans placés par un juge des Enfants ou un juge d'instruction, pour une durée de 6 mois renouvelable une fois.

b. Scolarisation des élèves handicapés ou malade

Pour ces postes spécialisés, priorité sera donnée aux candidats en possession du CAPSAIS ou du CAPA-SH.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Madame FORGET, I.E.N. A.S.H., 20 rue de Castelnaud, B.P. 70548, 68021 COLMAR Cedex ☎ 03.89.21.63.20.

➤ **Poste d'enseignant référent**

Ces postes sont placés sous la responsabilité de l'IEN ASH.– Postes REF. HANDIC rattachés à l'IEN ASH.

Pour information, on se reportera aux secteurs d'exercice sur le site de l'ASH du Haut-Rhin :

<http://www.circ-ien-colmar-ash.ac-strasbourg.fr/spip.php?article7>

L'exercice de la fonction d'enseignant référent suppose certaines disponibilités et des capacités de coordination et d'organisation ; les enseignants nommés sur ces postes seront en effet chargés de suivre la scolarité des élèves handicapés et d'entretenir des contacts réguliers avec les établissements scolaires ou spécialisés, avec les familles et des partenaires.

Ils devront assurer la cohérence et la mise en œuvre des parcours de formation de la maternelle au lycée pour les élèves pour lesquels ils seront désignés référents. Ils seront amenés à élaborer des projets personnalisés de scolarisation.

Ils apporteront ainsi leur concours, avec l'équipe de suivi de scolarisation, aux travaux de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (MDPH).

➤ **Enseignant des unités d'enseignement des services de psychiatrie infanto-juvénile**

Postes implantés à : COLMAR, MULHOUSE, ROUFFACH.

A noter que le poste d'origine est réservé à l'enseignant assurant ces fonctions pendant un an maximum.

c. Autres postes spécialisés

Pour les postes spécialisés suivants, priorité sera donnée aux candidats en possession du CAPSAIS ou du CAPA-SH.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Madame FORGET, I.E.N. A.S.H., 20 rue de Castelnuau, B.P. 70548, 68021 COLMAR Cedex ☎ 03.89.21.63.20.

➤ **Poste de secrétaire de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré (C.D.O.E.A.)**

Poste INSTIT.SES. implanté au collège de GUEBWILLER.

L'exercice de cette fonction suppose certaines disponibilités et des capacités de coordination et d'organisation puisque le ou la secrétaire devra entretenir des contacts avec les établissements scolaires, les familles et des partenaires.

Le ou la secrétaire sera chargé(e) de gérer le calendrier de l'instruction des dossiers des propositions d'orientation en SEGPA et en EREA qui émanent des écoles ou des collèges et des réunions des commissions techniques et des réunions plénières.

Il ou elle aura également la charge de suivre la révision des dossiers en collaboration avec les directeurs adjoints de SEGPA et le directeur d'EREA qui veillent à la réalisation d'un bilan annuel pour chacun des élèves.

➤ **Maison départementale des personnes handicapées : poste de responsable du pôle enfance, et poste d'instructeur**

Postes implantés à la MDPH à Colmar.

➤ **Assistant technique à l'intégration scolaire (ATIS)**

Poste ATIS implanté à : IEN Circonscription COLMAR ASH : ENS.SPE.CO. option D

Le poste convient à un(e) enseignant(e) spécialisé(e). La mission consiste à accompagner l'inclusion scolaire dans l'ensemble du département dans le 1^{er} et le 2^e degré, mais plus majoritairement à ce dernier niveau :

- aide technique aux établissements
- aide à la réalisation des projets
- suivi des inclusions et des auxiliaires qui les accompagnent éventuellement suivi administratif partiel.

➤ **Chargé de mission trouble des apprentissages**

➤ **Chargé de mission Suivi et Formation AVS**

Il s'agit d'organiser la formation des AVS mis à disposition des élèves handicapés, de leur suivi et de l'estimation de leurs besoins.

II / Enseignement à projet spécifique

➤ **Classes passerelles**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Madame GASSER, IEN Illfurth et chargé de mission enseignement maternelle – Tél. 03.89.68.05.78.

➤ **Scolarisation des nouveaux arrivants (CLIN-CLA)**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Madame ZIMMER, IEN Mulhouse 2- Tél. 03.89.32.95.40.

➤ **Coordonnateurs ENAF-NF (élèves nouveaux arrivants en France et non francophones)**

Coordination du dispositif d'accueil des "nouveaux arrivants" 1^{er} et 2^e degrés Mulhouse-Colmar :

- COLMAR : poste implanté au collège Molière COLMAR – INSTIT.SES

(mi-temps coordination 1^{er} degré école Pfister COLMAR + mi-temps enseignement collège Molière COLMAR)

- MULHOUSE : poste à temps complet implanté administrativement à l'IEN de MULHOUSE 2 – INI.ET.ELE

Fonctions exercées :

1. accueil des élèves nouveaux arrivants de 6 à 16 ans et de leur famille résidant :
 - Mulhouse : dans une commune du territoire Mulhouse Alsace Agglomération
 - Colmar : à Colmar et dans les communes limitrophes
2. participation au premier positionnement linguistique et scolaire / proposition d'affectation, en lien avec les IEN, pour le 1^{er} degré, et les CIO et les services de l'inspection académique pour le 2^e degré
3. liens avec les partenaires locaux,
4. suivi des parcours scolaires sur 3 ans

Gestion du dispositif :

1. tenue des statistiques
2. participation aux réunions de synthèse trimestrielles et aux commissions départementales de suivi

Profil souhaité :

- enseignant du premier degré, ayant une expérience pratique de la problématique des "nouveaux arrivants", et de l'enseignement du français langue étrangère,
- sens des relations humaines (enfants/adultes)
- goût pour le travail partenarial
- rigueur et sens de l'organisation
- maîtrise de l'outil informatique

➤ **Classe maîtressienne et classes CHAM (classes à horaire aménagé musique ou théâtre) : écoles élémentaires Anne Frank et J.J. Rousseau de Colmar**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter M. RIBER, inspecteur de l'éducation nationale de Colmar, 6 rue Schaedelin, 68000 COLMAR ☎ 03.89.80.63.59.

III / Postes de direction d'écoles

➤ **Ecoles à décharge complète**

Liste des écoles à décharge complète : voir en annexe.

➤ **Ecoles ECLAIR**

Liste des écoles éclair : voir en annexe.

➤ **Ecole française de BALE - SUISSE**

L'école étant sous un régime de gestion financière particulière, il s'agit de posséder de bonnes connaissances de gestion (présentation de comptes, bilan annuel, débit, crédit, rapport annuel).

Il est obligatoire de parler couramment l'allemand.

Ce poste demande également une bonne disponibilité ainsi qu'un travail en collaboration avec le président de l'association des parents d'élèves gestionnaire.

➤ **Postes de direction spécialisée**

Directions IME, IDS, établissements pénitentiaires ...

Pour être nommé(e) à titre définitif sur un tel poste, il faut :

- être titulaire soit du CAEI, soit du CAPSAIS, soit du CAPA-SH,
- être inscrit(e) sur la liste d'aptitude établie annuellement.

IV / Postes d'animation et d'aide à l'encadrement

➤ **Postes de secrétaires du comité exécutif**

Postes implantés : ANIM.SOU-COORD.ZEP

➤ **Assistants de prévention**

Fonctions à exercer sous la responsabilité du conseiller de prévention départemental

- assister et conseiller les équipes pédagogiques, en liaison avec le conseiller de prévention départemental, sur les problèmes de sécurité
- s'assurer de la bonne tenue des cahiers d'hygiène et sécurité
- participer à l'élaboration de l'ordre du jour des conseils d'école sur les points concernant l'hygiène et la sécurité

Modalités de travail

- fonction exercée à temps partiel
- intervention dans les écoles selon les implantations (moitié sud ou moitié nord du département)

Contact : M. MARILLIER, conseiller de prévention départemental - 03.89.21.56.53.

➤ **Conseillers pédagogiques (généralistes, EPS, langues vivantes, arts plastiques, musique, arts visuels, environnement)**

Pour être nommé à titre définitif sur un tel poste, il faut être titulaire du CAFIPEMF.

➤ **Personnes ressources informatique en circonscription**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Madame PIERRE, IEN Altkirch – Tél. 03.89.08.98.40.

➤ **Directeurs de centres PEP (La Renardière à AUBURE, La Chaume à ORBEY, La Roche à STOSSWHIR)**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Monsieur VANOBBERGHEN, président des P.E.P. 68 – Tél. 03.89.21.20.80.

Liste des directions totalement déchargées

| | |
|--|--|
| EEPU Les Tuileries ALTKIRCH | EPPU Groupe Scolaire Brossolette MULHOUSE 2 |
| EEPU Les Tilleuls CERNAY | EPPU Groupe Scolaire Drouot MULHOUSE 2 |
| EEPU Anne Franck COLMAR | EPPU Groupe Scolaire Henri Sellier MULHOUSE 2 |
| EEPU Maurice Barrès COLMAR | EPPU Groupe Scolaire Jean Wagner MULHOUSE 2 |
| EEA J.J. Rousseau COLMAR | EEPU Cour de Lorraine MULHOUSE 3 |
| EEPU J.J. Waltz COLMAR | EEPU Freinet MULHOUSE 3 |
| EEPU Pfister COLMAR | EEPU Furstenberger MULHOUSE 3 |
| EEPU Saint-Exupéry COLMAR | EEPU Kléber MULHOUSE 3 |
| EEPU Marcel Pagnol HUNINGUE | EEPU Koechlin MULHOUSE 3 |
| EEPU Centre KINGERSHEIM | EPPU Groupe scolaire du Haut Poirier MULHOUSE 3 |
| EEPU LIEPVRE | EEPU ORBEY |
| EEPU René Cassin LUTTERBACH | EEPU Du Centre PFASTATT |
| EEPU A. Giess MORSCHWILLER LE BAS | EEPU Bourgfeld SAINT LOUIS |
| EEPU MUNSTER | EEPU Ernest Widemann SAINT LOUIS |
| EEPU Henri Matisse MULHOUSE 1 | EEPU Victor Hugo SAINT LOUIS |
| EPPU Groupe Scolaire La Fontaine MULHOUSE 1 | EEPU Katia et Maurice Kraft SOULTZ |
| EEPU Louis Pergaud MULHOUSE 1 | EEPU Centre WITTELSHEIM |
| EEPU Thérèse MULHOUSE 1 | |
| EEPU Nordfeld MULHOUSE 2 | |
| EEPU Victor Hugo MULHOUSE 2 | |
| EEPU Wolf MULHOUSE 2 | |

Liste des écoles Eclair

| | |
|---|--|
| EMPU Les Violettes COLMAR | EMPU Charles Perrault MULHOUSE 2 |
| EMPU Saint-Exupéry COLMAR | EMPU Dieppe MULHOUSE 2 |
| EEPU Saint-Exupéry COLMAR | EMPU François Frey MULHOUSE 2 |
| EMPU Anne Franck COLMAR | EMPU Jean de Loisy MULHOUSE 2 |
| EEPU Anne Franck COLMAR | EMPU Lefebvre MULHOUSE 2 |
| EMPU Les Géraniums COLMAR | EMPU Nordfeld MULHOUSE 2 |
| EMPU Les Coquelicots COLMAR | EMPU Rue de Quimper MULHOUSE 2 |
| EEPU Pfister COLMAR | EMPU Saint Exupéry MULHOUSE 2 |
| EMPU Les Primevères COLMAR | EMPU Sébastien Bourtz MULHOUSE 2 |
| EMPU Albert Camus MULHOUSE 1 | EEPU Paul Stintzi MULHOUSE 2 |
| EMPU De la Cité MULHOUSE 1 | EEPU Nordfeld MULHOUSE 2 |
| EMPU Henri Reber MULHOUSE 1 | EPPU Groupe Scolaire Brossolette MULHOUSE 2 |
| EMPU Jacques Prévert MULHOUSE 1 | EPPU Groupe Scolaire Drouot MULHOUSE 2 |
| EMPU Jules Verne MULHOUSE 1 | EPPU Groupe Scolaire Henri Sellier MULHOUSE 2 |
| EMPU Louis Pergaud MULHOUSE 1 | EPPU Victor Hugo MULHOUSE 2 |
| EMPU Plein Ciel MULHOUSE 1 | EMPU Charles Zuber MULHOUSE 3 |
| EMPU Pranard MULHOUSE 1 | EMPU Franklin MULHOUSE 3 |
| EMPU Sébastien Brant MULHOUSE 1 | EMPU Grand-Rue MULHOUSE 3 |
| EMPU Thérèse MULHOUSE 1 | EEPU Célestin Freinet MULHOUSE 3 |
| EEPU Jean Zay MULHOUSE 1 | EEPU Cour de Lorraine MULHOUSE 3 |
| EEPU Henri Matisse MULHOUSE 1 | EEPU Koechlin MULHOUSE 3 |
| EEPU Louis Pergaud MULHOUSE 1 | EMPU Les tonneliers MULHOUSE 3 |
| EEPU Thérèse MULHOUSE 1 | EMPU Montaigne MULHOUSE 3 |
| EPPU Groupe scolaire La Fontaine MULHOUSE 1 | |
| EPPU Groupe scolaire Pierrefontaine MULHOUSE 1 | |